

## Annexe 4443-2 du Livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

### Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-2405/GNC du 19 octobre 2022 modifiant le sous-titre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

JONC du 27 octobre 2022  
Page 19417

Le modèle de carte professionnelle figure ci-dessous.

### CARTE PROFESSIONNELLE DE TRANSPORTS SANITAIRES

.../...

recto Carte professionnelle de transports sanitaires

**Ambulancier**

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Photo

recto Carte professionnelle de transports sanitaires

**Auxiliaire ambulancier**

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Photo

verso Date d'obtention AFGSU 2\*

▼ ▼

▼ ▼

▼ ▼

\*Validité de l'afgsu 2=3 ans

verso Date d'obtention AFGSU 2\*

▼ ▼

▼ ▼

▼ ▼

\*Validité de l'afgsu 2=3 ans